



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: BLUESIL PRIM PM 821
UFI: 5N80-S0T3-300H-YYQ9

N° de produit: PRCO90038036

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées: Promoteur d'adhérence pour élastomères silicones.
Usages déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fci fb]ggYi f:

S^!çî&^ÁÓ@ a
í ÉÚ|a&^Á^ÁÓ* |ã^ÁÚoÁ@æ |óé^•Áã }^•
ï ï | €€Á æ } ^ÁæÁæ .^
ØÜØPÒÒ

Téléphone: €1 6l H0Á 9 GG

Télécopie: €1 6l H0Áí Á J

E-mail: PÙÒ@•e!çî&^ÁÓ@ a È

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC France (24h) : +(33)-975181407 / National Poison Centre : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques:

Liquides inflammables	Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
-----------------------	-------------	---

Dangers pour la Santé:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Dangers pour L'environnement:

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

2.2 Éléments d'Étiquetage:



BLUESIL PRIM PM 821
Version: 7.0
Date de Révision: 03.12.2020
Remplace la version: 13.11.2019

Contient:	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane tétrabutanolate de titane
Pictogrammes de danger:	
Mention d'Avertissement:	Danger
Mentions de danger:	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de Prudence:	
Prévention:	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:	P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction. P391: Recueillir le produit répandu.
UFI:	5N80-S0T3-300H-YYQ9

2.3 Autres dangers:

Dangers Physiques:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Dangers pour la Santé:	
Inhalation:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Contact avec la peau:	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion:	Aucun symptôme spécifique constaté.
Autres dangers pour la santé:	Aucune autre information notée.



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0
Date de Révision: 03.12.2020
Remplace la version: 13.11.2019

Dangers pour l'environnement: Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

Autres dangers: Pas de donnée PBT / vPvB au niveau du mélange, ET le mélange NE contient PAS de substances qui répondent aux critères PBT et / ou vPvB.

Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation:

Désignation chimique	Concentration*	N° CAS	N°CE	Classification
Butan-1-ol	<7%	71-36-3	200-751-6	Flam. Liq. 3 H226; Acute Tox. 4 H302; STOT SE 3 H335; STOT SE 3 H336; Skin Irrit. 2 H315; Eye Dam. 1 H318;
Ethanol	<5%	64-17-5	200-578-6	Flam. Liq. 2 H225; Eye Dam. 2 H319;

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges:

Informations générales:

Solution de polyorganosiloxanes.

Désignation chimique	Concentration*	Type	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	Notes
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	50 - <100%	Composant	92128-66-0	-	01-2119475514-35-XXXX	
tétrabutanolate de titane	5 - <10%	Composant	5593-70-4	227-006-8	01-2119967423-33-XXXX	
silicate de tétraéthyle	5 - <10%	Composant	78-10-4	201-083-8	01-2119496195-28-XXXX	#
tétraisopropanolate de titane	1 - <5%	Impuretés	546-68-9	208-909-6	Sans objet.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification:

Désignation chimique	Classification	Facteur M:	Notes
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	Flam. Liq. 2 H225; Skin Irrit. 2 H315; Asp. Tox. 1 H304; STOT SE 3 H336; Aquatic Chronic 2 H411;	Aucun(e).	Aucun(e).
tétrabutanolate de titane	Flam. Liq. 3 H226; Skin Irrit. 2 H315; Eye Dam. 1 H318; STOT SE 3 H335; STOT SE 3 H336;	Aucun(e).	Aucun(e).
silicate de tétraéthyle	Flam. Liq. 3 H226; STOT SE 3 H335; Acute Tox. 4 H332; Eye Irrit. 2 H319;	Aucun(e).	Aucun(e).
tétraisopropanolate de titane	Flam. Liq. 3 H226; Eye Irrit. 2 H319; STOT SE 3 H336;	Aucun(e).	Aucun(e).

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours



BLUESIL PRIM PM 821
Version: 7.0
Date de Révision: 03.12.2020
Remplace la version: 13.11.2019

Informations générales:

Consulter un médecin en cas de symptômes. Présenter cette Fiche de Données de Sécurité au médecin traitant.
Ranger les vêtements contaminés dans un récipient fermé jusqu'à l'élimination ou la décontamination.

4.1 Description des premiers secours:

Inhalation:

Se rendre à l'air frais et rester au repos. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau propre. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Dangers:

Pas de recommandations spécifiques.

Traitement:

Pas de recommandations spécifiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:

Pas de recommandations spécifiques.

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers:

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas respirer les vapeurs. Éteindre toutes les sources d'ignition. Éviter les étincelles, les flammes et la chaleur. Ne pas fumer. Aérer. Porter un équipement de protection individuelle. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Recueillir le produit répandu. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Les récipients doivent être fermés hermétiquement. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Pour nettoyer le sol ou les objets, souillés par ce produit, utiliser un solvant approprié. (cf. : § 9). Nettoyer la zone à grande eau. Incinérer dans une chambre de combustion appropriée.

6.4 Référence à d'autres sections:

Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Précautions:

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique. Ouvrir le récipient avec précaution, uniquement dans une atmosphère sèche et sans oxygène ou inerte. Éviter la formation de brouillards et d'aérosols. Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Conserver dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de substances incompatibles, de flammes nues et de hautes températures. Il est recommandé de placer les récipients sous atmosphère d'azote. Éviter tout contact avec des agents comburants. Récipients appropriés : Fûts en acier avec revêtement en résine époxy.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle:

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle:

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
silicate de tétraéthyle	VME	10 ppm 85 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

	TWA	5 ppm	44 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (02 2017)
--	-----	-------	----------------------	--

Valeurs limites d'exposition professionnelle supplémentaires dans les conditions d'utilisation:

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
butan-1-ol	VLE	50 ppm	150 mg/m ³	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
éthanol	VME	1 000 ppm	1 900 mg/m ³	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
	VLE	5 000 ppm	9 500 mg/m ³	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)

Méthodes de surveillance:

Assurer le suivi des expositions des travailleurs en accord avec les réglementations nationales et européennes en vigueur et notamment avec les directive 98/24/CE et 2004/37/CE.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles Techniques Appropriés:

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Le niveau de protection et les types de moyens techniques nécessaires dépendent des conditions d'exposition potentielles. Les moyens techniques sont toujours préférables à l'équipement de protection individuelle. Mesures techniques à envisager : Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante : Utiliser des mesures techniques comme le confinement du procédé ou la mise en place d'une ventilation locale par aspiration pour maintenir les concentrations émises dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les concentrations émises dans l'air à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols/poussières et le contact oculaire et cutané. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes en vigueur, adapté aux conditions d'utilisation du produit et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunette-masque étanche.

Porter un écran facial en cas de risque d'éclaboussures.



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0
Date de Révision: 03.12.2020
Remplace la version: 13.11.2019

Protection des Mains:

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fourni par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées. En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, contacter un fournisseur de gants de protection homologués CE afin de définir les gants appropriés.

Contact prolongé ou répété :

Matière: Nitrile.

Épaisseur du gant: 1,25 mm

Ligne directrice: EN374-3

Informations supplémentaires: Gants communément utilisés dans les ateliers ELKEM.

Contact bref:

Matière: Nitrile / Néoprène

Épaisseur du gant: 0,198 mm

Ligne directrice: EN374-3

Informations supplémentaires: Gants communément utilisés dans les laboratoires ELKEM.

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Isoler les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou un vêtement de protection spécifique.

Protection respiratoire:

Si les mesures techniques de contrôle de l'exposition ne permettent pas de maintenir les concentrations émises dans l'air en-dessous des limites d'exposition recommandées ou à un niveau acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un appareil respiratoire homologué doit être porté. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Appareil respiratoire à filtre combiné de type ABEK. Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre combiné (filtre contre poussières et gaz) pendant les opérations conduisant à la formation de poussières/aérosols.

Contrôles environnementaux:

Voir les rubriques 7 et 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:

État: Liquide

Forme: Liquide inflammable.

Couleur: Jaunâtre.

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

pH: Aucune information disponible.

Point de fusion/point de congélation: Aucune information disponible.

Point d'ébullition: 80 - 110 °C

Point d'éclair: -26 °C Méthode non précisée.

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz): Aucune information disponible.

Limite supérieure d'inflammabilité (%): 7 % (v) Essences.



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0
Date de Révision: 03.12.2020
Remplace la version: 13.11.2019

Limite inférieure d'inflammabilité (%):	0,6 % (v) Essences.
Pression de vapeur:	< 1 100 hPa (50 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Approximativement 0,75 kg/dm ³ (20 °C)
Solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau:	Très peu soluble.
Solubilité (autre):	Solvants organiques usuels.: Miscible (en toutes proportions).
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	< 0,5 mm ² /s (25 °C)
Viscosité, dynamique:	< 0,5 mPa.s (25 °C)
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	N'est pas considéré comme comburant., D'après les données sur les composants, (évaluation par relation structure-activité)

9.2 Autres informations: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Sans objet.

10.2 Stabilité Chimique:

Stable

10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à Éviter:

Aucune autre information notée.

10.5 Matières Incompatibles:

Combustibles forts.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Silice amorphe.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Contact avec la peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Ingestion:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Contact avec la peau:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Toxicité à dose répétée:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92 128-66-0):

NOAEL: 8,117 mg/l ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation - vapeur) ; Méthode: OECD 413 ; Résultats obtenus sur un produit similaire Exposition subchronique

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

NOAEL: 125 mg/kg ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Gavage (voie orale)) ; Résultats obtenus sur un produit similaire Exposition subchronique

NOAEL: 2,35 mg/l ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation - vapeur) ; Résultats obtenus sur un produit similaire Exposition subchronique

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

NOAEL: 10 mg/kg ; (Rat ; mâle ; Oral) ; Méthode: OECD 422

NOAEL: 50 mg/kg ; (Rat ; femelle ; Oral) ; Méthode: OECD 422

LOAEL: 0,426 mg/l ; (Souris ; Inhalation - vapeur) ; Organe(s) cible(s): Rein ; Méthode: OECD 412

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

NOAEL: 12,3 mg/l ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation - vapeur) ; Méthode: OECD 413 ; Résultats obtenus sur un produit similaire Exposition subchronique

Corrosion ou Irritation de la Peau:

De par notre connaissance des informations sur la composition: Provoque une irritation cutanée.

HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92 128-66-0):

Irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 404

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

Provoque une irritation cutanée.

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 404

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 404

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

De par notre connaissance des informations sur la composition: Provoque de graves lésions des yeux.

HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92 128-66-0):

Non irritant (Lapin) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Résultats obtenus sur un produit similaire

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin) ; Méthode: Jugement d'experts

**BLUESIL PRIM PM 821**

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Irritant (Humain) ; Méthode: Jugement d'experts

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Provoque une sévère irritation des yeux. (Lapin) ; Méthode: OECD 405

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:**De par notre connaissance des informations sur la composition:****HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):**

Sensibilisation cutanée: Non sensibilisant cutané. (Cobaye) ; Méthode: OECD 406 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Sensibilisation cutanée: Non sensibilisant cutané. (Cobaye) ; Méthode: OECD 406

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Sensibilisation cutanée: Non sensibilisant cutané. (Souris) ; Méthode: Selon une méthode normalisée.

Mutagenicité des Cellules Germinales:**In vitro: De par notre connaissance des informations sur la composition:****HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):**

Essai de mutation réverse sur bactéries: Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium et Escherichia coli ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 471 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Test in vitro de mutations génétiques sur des cellules de mammifères: Aucun effet mutagène. (Cellules lymphoblastoïdes humaines ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 476 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Aberration chromosomique: Pas d'effet clastogène. (Autre lignée cellulaire ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 473 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

Bactéries: Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium et Escherichia coli ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 471

Aberration chromosomique: Pas d'effet clastogène. (Lymphocytes humains ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 473

Test in vitro de mutations génétiques sur des cellules de mammifères: Aucun effet mutagène. (Cellules de lymphome de souris ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 476

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Essai de mutation réverse sur bactéries: Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: Selon une méthode normalisée.

Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères: Pas d'effet clastogène. (Cellules ovariennes de hamster chinois ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 473

Test in vitro de mutations génétiques sur des cellules de mammifères: Aucun effet mutagène. (Cellules ovariennes de hamster chinois ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 476

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Bactéries: Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 471

In vivo: De par notre connaissance des informations sur la composition:**HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):**

Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères: négatif (Souris) ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Essai de mutation létale dominante chez le rongeur: négatif (Rat) ; Résultats obtenus sur un produit similaire

**BLUESIL PRIM PM 821**

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères: Aucun effet mutagène. (Souris ; Féminin, Masculin ; Intrapéritonéale) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Cancérogénicité:**De par notre connaissance des informations sur la composition:****TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):**

Non classé

NOEL: 5 000 ppm (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation – vapeurs) ; Méthode: Similaire à OCDE 451 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOEL: 500 ppm (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation – vapeurs) ; Méthode: Similaire à OCDE 451 ;

Toxicité systémique Résultats obtenus sur un produit similaire

Toxicité pour la reproduction:**Fertilité: De par notre connaissance des informations sur la composition:****HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):**

Non classé

Etude de fertilité sur 2 générations: NOAEL (parent): 31,68 mg/l ; NOAEL (F1): 31,68 mg/l ; NOAEL (F2):

(Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation) ; Méthode: OECD 416 ; Résultats obtenus sur un produit similaire Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

Non classé

Etude de fertilité sur 1 génération: NOAEL (parent): 18,5 mg/l ; NOAEL (F1): 18,5 mg/l ; NOAEL (F2):

Aucun(e). (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation – vapeurs) ; Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité Résultats obtenus sur un produit similaire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Non classé

Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement: NOAEL (parent): \geq 100 mg/kg ; NOAEL (F1): Aucun(e). ; NOAEL (F2): Aucun(e). (Rat ; Féminin, Masculin ; Ingestion) ; Méthode: OECD 422 ; Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité Gavage (voie orale)

Tératogénicité: De par notre connaissance des informations sur la composition:**HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):**

Non classé

NOAEL (terato): 10,56 mg/l ; NOAEL (mater): 3,168 mg/l (Souris ; Inhalation) ; Méthode: OECD 414 ;

Résultats obtenus sur un produit similaire Le produit n'est pas considéré comme étant toxique pour le développement.

NOAEL (terato): 31,68 mg/l ; NOAEL (mater): 10,56 mg/l (Rat ; Inhalation) ; Méthode: OECD 414 ;

Résultats obtenus sur un produit similaire Le produit n'est pas considéré comme étant toxique pour le développement.

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

Non classé

NOAEL (terato): 10,8 mg/l ; NOAEL (mater): 10,8 mg/l (Rat ; Inhalation – vapeurs) ; Le produit n'est pas considéré comme étant toxique pour le développement. Résultats obtenus sur un produit similaire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Non classé

NOAEL (terato): \geq 100 mg/kg ; NOAEL (mater): 50 mg/kg (Rat ; Gavage (voie orale)) ; Méthode: OECD 422 ; Le produit n'est pas considéré comme étant toxique pour le développement.



BLUESIL PRIM PM 821
Version: 7.0
Date de Révision: 03.12.2020
Remplace la version: 13.11.2019

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Non classé

NOAEL (terato): 400 mg/kg ; NOAEL (mater): 400 mg/kg (Rat ; Gavage (voie orale)) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Le produit n'est pas considéré comme étant toxique pour le développement.

Résultats obtenus sur un produit similaire

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:

De par notre connaissance des informations sur la composition: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Inhalation: Organe(s) cible(s): Système nerveux central.

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Ingestion: Organe(s) cible(s): Système nerveux central.

Peut irriter les voies respiratoires. Inhalation: Organe(s) cible(s): Appareil respiratoire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Peut irriter les voies respiratoires. Inhalation: Organe(s) cible(s): Appareil respiratoire

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Ingestion Inhalation: Organe(s) cible(s): Système nerveux central.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):

Non classé

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Non classé

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Non classé

Risque d'Aspiration:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

Non classé

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Toxicité aiguë:

**BLUESIL PRIM PM 821**

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

Poisson: De par notre connaissance des informations sur la composition:*HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):*

CL 50 (Oncorhynchus mykiss; 96 h) : 11,4 mg/l ; Méthode: OECD 203 ; Taux de charge nominal (solution saturée ou FAE/FHS)

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

CL 50 (Pimephales promelas; 96 h ; Static) : 1 910 mg/l ; Méthode: OECD 203 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

CL 50 (Poisson zèbre; 96 h ; semi-statique) : > 245 mg/l ; Méthode: Selon une méthode normalisée.

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

CL 50 (Pimephales promelas; 96 h) : 9 640 mg/l ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Invertébrés Aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:*HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):*

LE50 (Puce d'eau (Daphnia magna); 96 h) : 3 mg/l ; Méthode: OECD 202 ; Taux de charge nominal (solution saturée ou FAE/FHS)

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

CE50 (Puce d'eau (Daphnia magna); 48 h ; Static) : 590 mg/l ; Méthode: OECD 202 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

CE50 (Cladocère (Daphnia magna); 48 h ; En circulation) : > 75 mg/l ; Méthode: OECD 202 ; Mortalité

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

CE50 (Puce d'eau (Daphnia magna); 48 h ; Static) : 700 mg/l ; Méthode: OECD 202

Plantes aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:*HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):*

ErL50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h) : 30 mg/l ; Méthode: OECD 201 ; Taux de charge nominal (solution saturée ou FAE/FHS)

TCSE (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h) : 3 mg/l ; Méthode: OECD 201 ; Taux de charge nominal (solution saturée ou FAE/FHS)

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):

CE50 (Algues vertes (Scenedesmus subspicatus); 72 h ; Static) : > 820 mg/l ; Méthode: OECD 201 ;

Résultats obtenus sur un produit similaire

NOEC (growth rate) (Algues vertes (Scenedesmus subspicatus); 72 h ; Static) : 201 mg/l ; Méthode: OECD 201 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h ; Static) : > 22 mg/l ; Méthode: OECD 201

NOEC (growth rate) (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h ; Static) : >= 22 mg/l ; Méthode: OECD 201

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):

CE50 (Algues vertes (Scenedesmus subspicatus); 72 h ; Static) : > 960 mg/l ; Méthode: OECD 201

NOEC (growth rate) (Algues vertes (Scenedesmus subspicatus); 72 h ; Static) : 237 mg/l ; Méthode: OECD 201

Toxicité pour les microorganismes: Aucune information disponible.**Toxicité chronique:****Poisson: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

**BLUESIL PRIM PM 821**

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):
TCSE (Oncorhynchus mykiss; 28 jr) : 2,045 mg/l ; Relation structure-activité (RSA)

Invertébrés Aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:
HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):
TCSE (Puce d'eau (Daphnia magna); 21 jr) : 1 mg/l ; Méthode: OECD 211 ; Taux de charge nominal (solution saturée ou FAE/FHS) Résultats obtenus sur un produit similaire

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):
NOEC (Cladocère (Daphnia magna); 21 jr ; semi-statique) : 4 mg/l ; Résultats obtenus sur un produit similaire

12.2 Persistance et Dégradabilité:

Biodégradation: De par notre connaissance des informations sur la composition:
HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (92128-66-0):
La fenêtre des 10-jours ne s'applique pas aux substances complexes, multi-constituants ayant des constituants structurellement simil 98 % (Boues activées, domestiques (adaptation non spécifiée) ; 28 jr) ; Méthode: OECD 301 F ; Facilement biodégradable

TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):
92 % (eaux usées, domestiques, non adaptées ; 20 jr ; Appauvrissement en oxygène) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Facilement biodégradable Résultats obtenus sur un produit similaire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):
98 % (Boues activées, domestiques (adaptation non spécifiée) ; 28 jr ; Carbone organique dissous (COD)) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Facilement biodégradable

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):
80 % (eaux usées, domestiques, non adaptées ; 15 jr ; Appauvrissement en oxygène) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Facilement biodégradable Résultats obtenus sur un produit similaire

Rapport DBO/DCO: Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation:

Facteur de Bioconcentration (BCF): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): De par notre connaissance des informations sur la composition:
TETRABUTANOLATE DE TITANE (5593-70-4):
Log Kow: 0,88 (20 °C) ; Résultats obtenus sur un produit similaire

SILICATE DE TETRAETHYLE (78-10-4):
Log Kow: 3,18 (40 °C) ; Méthode: Mesurée ; pH 7

TETRAISOPROPANOLATE DE TITANE (546-68-9):
Log Kow: 0,05 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

12.4 Mobilité dans le Sol:

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes:

Aucune information disponible.



BLUESIL PRIM PM 821
Version: 7.0
Date de Révision: 03.12.2020
Remplace la version: 13.11.2019

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Méthodes d'élimination:

Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Incinérer.

Emballages Contaminés:

Les emballages contaminés doivent être vides autant que possible. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1866
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° de danger (ADR):	33
Code de restriction en tunnel:	(D/E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

IMDG / IMO

14.1 Numéro ONU:	UN 1866
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° d'urgence:	F-E, S-E
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	Aucun polluant marin
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	Non applicable.

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1866
14.2 Nom de transport complet:	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non


BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
Autres informations	
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises:	Autorisé.
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE:

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
silicate de tétraéthyle	78-10-4	1,0 - 10%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Statut aux inventaires:

AICS:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
DSL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ENCS (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
KECI (KR):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PICCS (PH):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision:

RUBRIQUE 3:	Modification:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
RUBRIQUE 15:	Modification:	Informations réglementaires

Abréviations et acronymes:

CLP: Règlement n° 1272/2008
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.
NOAEL - Dose Sans Effet Nocif Observable
LOAEL - Dose Minimale avec Effet Nocif Observé

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement

(CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Liquides inflammables ; Catégorie 2 ; H225	D'après les données d'essais
Irritation cutanée ; Catégorie 2 ; H315	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves ; Catégorie 1 ; H318	D'après les données d'essais
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique ; Catégorie 3 ; H336	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique ; Catégorie 2 ; H411	D'après les données d'essais

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



BLUESIL PRIM PM 821

Version: 7.0

Date de Révision: 03.12.2020

Remplace la version: 13.11.2019

Date de Publication: 03.12.2020

Avis de non-responsabilité:

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et des produits semblables. Elles sont données de bonne foi.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.